

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Coronavirus – Rétrospective 2020	6
1.1	Contribution à la gestion de la crise Covid-19	6
1.2	Digitalisation du fonctionnement et des prestations	6
1.3	Période marquée par les urgences en tous genres	6
2	Secrétariat du Conseil d'Etat	7
2.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	7
2.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	7
2.1.2	Conférence des secrétaires généraux (CSG)	7
2.1.3	Relations avec le Grand Conseil	7
2.1.4	Conférence suisse des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	7
2.2	Bureau de l'information (Bdl)	8
2.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	8
2.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	8
2.2.3	Revue de presse	8
2.2.4	Communication digitale	8
2.2.5	Identité visuelle	9
2.2.6	Organe cantonal de conduite (OCC)	9
2.3	Relations extérieures	9
2.3.1	Coopération et coordination intercantonale	9
2.3.2	Intégration européenne et relations internationales	10
2.4	Promotion de l'image du canton de Fribourg	11
2.5	Secteur Traduction	11
2.5.1	Traduction	11
2.5.2	Terminologie	11
2.5.3	Traduction automatique	12
2.5.4	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	12
2.6	Secteur Publications officielles	12
2.6.1	Publications	12
2.6.2	Droits politiques – Votations populaires et élections communales	13
2.6.3	Actes de naturalisation	13
2.6.4	Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg	13
2.6.5	LexWork Advanced	13
2.6.6	Feuille officielle – Projet 2022	13

2.7	Secteur Droits politiques	14
2.7.1	Processus	14
2.7.2	Elections communales générales anticipées (8 et 29 novembre 2020)	14
2.7.3	Votations fédérales et cantonales	14
2.7.4	Scrutins communaux	15
2.7.5	Exercice des droits populaires	15
2.8	Projets informatiques (SPI)	15
2.9	Secrétariat de cyberadministration	16
2.9.1	Guichet virtuel de cyberadministration	16
2.9.2	Services de base	16
2.9.3	Prestations	17
2.9.4	Innovations	17
2.9.5	Consultations	17
2.9.6	Commission de cyberadministration (CoCyb)	18
2.9.7	Coopération cantonale et intercantonale	18
2.9.8	Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)	18
2.10	Référentiel cantonal	19
3	Service de législation (SLeg)	20
3.1	Activités	20
3.1.1	Travaux législatifs	20
3.1.2	Diffusion de la législation	21
3.1.3	Conseils juridiques et activités scientifiques	21
3.2	Evénements particuliers	22
4	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	22
4.1	Activités	22
4.2	Secteur des achats	22
4.3	Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités	23
4.4	Travaux de reliure et de numérisation	24
4.5	Fournitures de matériel de bureau et logistique	24
4.6	Chiffres clés 2020	25
5	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	25
5.1	Organisation et bases légales	25
5.2	Bâtiments	26
5.3	Prestations et activités	26
5.3.1	Informatique et nouvelles technologies	26
5.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	26

5.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	27
5.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	27
5.3.5	Conservation et restauration	27
5.3.6	Service au public	27
5.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	27
6	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)	28
6.1	Activités	28
7	Médiation cantonale administrative (Med)	28
7.1	Activité	28
8	Etat du personnel	29

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-Chancelière d'Etat : Sophie Perrier

Vice-Chancelier d'Etat : Marc Valloton

1 Coronavirus – Rétrospective 2020

Comme les entités de l'Etat, la Chancellerie d'Etat (CHA) a dû revoir son organisation pour assurer la continuité de ses prestations malgré les conditions particulières liées à la pandémie.

Au centre de projets transversaux impliquant de nombreuses Directions et Services, la Chancellerie d'Etat a été au cœur des activités mises en place par l'Etat pour faire face à la situation extraordinaire, puis particulière. Ces activités se concrétisent sur trois plans : contribution à la gestion de la crise Covid-19 ; digitalisation des prestations et du fonctionnement ; et forte augmentation de la pression et des urgences dans certains secteurs :

1.1 Contribution à la gestion de la crise Covid-19

Les activités suivantes sont à relever dans ce domaine :

- > mise sur pied et conduite de la Conférence des secrétaires généraux Covid-19, dont la mission a été de coordonner la gestion de la crise au sein de l'Etat (ci-après CSG – Covid-19) ;
- > participation active à l'OCC Covid-19 dans le domaine de la communication ;
- > participation active à la Task force Covid-19 en allouant plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices pour prêter main forte dans différents domaines de la gestion de crise ; pour permettre cette allocation certains secteurs ont réduit leurs activités ordinaires durant l'année ;
- > organisation de nombreuses conférences de presse ;
- > organisation et gestion d'un service de piquet de traduction 7 jours sur 7 au sein de l'Etat, assuré par les traducteurs et traductrices de toutes les Directions.
- > au terme de la première vague, la gestion du matériel de protection a été déléguée à un groupe composé d'un représentant de l'HFR, du SAMI, de l'OCMS, de la DSAS et de la DFIN. Le stock initialement entreposé dans les locaux de la police a été déplacé à Romont (bâtiments de l'Etat, ancien site Tetra Pak). L'administration, les écoles et les communes ont utilisé 1 168 000 masques et 13 000 litres de désinfectant.

1.2 Digitalisation du fonctionnement et des prestations

La CHA a mis en œuvre aussi largement que possible les recommandations du Conseil d'Etat concernant le télétravail et toutes les autres mesures visant à réduire au maximum les contacts. Ceci a eu pour effet de modifier assez fondamentalement certaines habitudes et pratiques. Les principales sont les suivantes :

- > réorganisation du mode de tenue des séances du Conseil d'Etat : en visioconférence de mi-mars à fin avril, puis siège déplacé à la Rte des Arsenaux 41 afin de disposer d'une salle permettant de respecter les règles de distanciation physique puis retour aux visioconférences depuis le début novembre ;
- > mise en place de la signature électronique qualifiée pour les courriers du Conseil d'Etat, comme projet pilote au sein de l'Etat de Fribourg ;
- > annulation ou report d'une cinquantaine de rencontres ou manifestations prévues à l'agenda du Conseil d'Etat ;
- > suppression des visites aux centaines qui ont cependant continué à recevoir le traditionnel présent du Gouvernement.

1.3 Période marquée par les urgences en tous genres

D'une manière générale, la crise sanitaire et économique provoquée par le Covid-19 a entraîné, en plus des tâches habituelles, un surcroît de travail et des périodes mouvementées durant lesquelles tous les délais ordinaires de travail ont été fortement remis en question :

-
- > le Conseil d'Etat a consacré 41 séances spéciales à la gestion de la crise Covid-19 ;
 - > secteur de traduction : communiqués de presse, avis aux communes, etc. Les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ont assuré un service de piquet les soirs et les fins de semaine ainsi que les jours fériés durant la période où l'Organe cantonal de conduite (OCC) était en service, de sorte qu'un traducteur ou une traductrice a toujours été disponible pour les travaux urgents ;
 - > secteur des publications officielles : fortement sollicité pour procéder sans retard à la publication des mesures décidées par le Conseil d'Etat en vue de contrer les effets de la pandémie. Pour faire face à la situation d'urgence, ce secteur a été amené à mettre en place des procédures exceptionnelles, comme la publication de ROF hebdomadaires supplémentaires (jusqu'à trois éditions par semaine), et à rompre avec tous les processus usuels. Le nombre d'actes publiés en cette année tourmentée a dépassé de quelque 25 % la moyenne annuelle depuis la création du ROF, en 2002 ;
 - > pas de télétravail pour les collaborateurs et collaboratrices du Service d'achat du matériel des imprimés (SAMI) durant le semi-confinement ; certes les horaires étaient réduits, mais l'activité s'est poursuivie au sein des ateliers. Le logisticien a également renforcé l'équipe de la Protection civile pour divers transports de marchandises.

Malgré les circonstances compliquées, les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat ont toujours fait le nécessaire pour s'adapter et, au besoin, assumer provisoirement des rôles affectés initialement à d'autres entités afin de contribuer au bon fonctionnement de l'Etat.

2 Secrétariat du Conseil d'Etat

2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et manifestations du Conseil d'Etat. Leur détail est rapporté dans le chapitre 5 du rapport du Conseil d'Etat.

2.1.2 Conférence des secrétaires généraux (CSG)

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu trois séances. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, elle a discuté et préavisé plusieurs projets, tels le plan d'actions de la politique RH, le budget informatique, FR-Innov et le projet d'optimisation du fonctionnement de l'Etat. La CSG a réduit fortement ses activités ordinaires et a siégé 34 fois en composition étendue, de mars à décembre, afin d'assurer la coordination de la gestion de la crise Covid-19 au sein de l'Etat.

2.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil consacrées à la préparation de l'ordre du jour des sessions parlementaires.

2.1.4 Conférence suisse des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

Les différentes rencontres entre chanceliers d'Etat ont été chamboulées par la pandémie Covid-19. La Chancelière d'Etat a participé, en sa qualité de membre et de secrétaire générale, aux quatre séances de comité de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE), organisées à Berne, à Fribourg ou en visioconférence. En raison de la situation sanitaire, la Conférence de printemps a dû être annulée et les décisions ont été prises par voie de circulation. En revanche, celle d'automne, dont le thème principal était dédié au Covid-19 et au rôle des Chancelleries d'Etat durant la crise, a pu avoir lieu à Thoun, mais sur une seule journée, au lieu des deux jours habituels.

Avec ses collègues chanceliers et chancelières actifs ou intéressés par le vote électronique (VE), la Chancelière d'Etat a pris part, en février, mars, juin, septembre et novembre, aux séances du comité de pilotage du VE, ainsi qu'aux rencontres de préparation. L'année a été consacrée au projet de réorientation du VE dont le rapport a été publié en décembre par le Conseil fédéral. Depuis la deuxième moitié de l'année, la coordination de la communication sur le VE est assumée par le responsable des relations extérieures de la Chancellerie d'Etat. Ce dernier conduit désormais les travaux d'information autour du VE en collaboration avec la Poste, les cantons et la Chancellerie fédérale.

La Chancelière d'Etat représente la CCE au sein du comité de la Conférence suisse pour l'informatique (CSI). Durant cette année, ce comité s'est penché prioritairement sur la transformation et la coopération dans le numérique.

Elle a également participé au printemps, à Berne, à l'unique séance de la Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins au cours de laquelle un nouveau membre, le canton des Grisons, a été admis. La réunion prévue en automne a été annulée en raison du Covid-19.

2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

2.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. La journée annuelle de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat a néanmoins dû être annulée en raison de la pandémie. Le BdI a toutefois pu inviter les représentants et représentantes des médias en tout début d'année à une séance de discussion avec les correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

2.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

Quelque 320 communiqués, dont 60 liés au Covid-19, ont été adressés aux médias et 43 conférences de presse impliquant au moins un membre du Conseil d'Etat ont été organisées, sans compter 18 points presse Covid-19. Afin d'améliorer davantage la coordination de la communication, le BdI a mis sur pied plusieurs séances de la Conférence des correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

2.2.3 Revue de presse

Le BdI a réalisé, comme chaque année, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels, la presse écrite et les médias en ligne. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieur-e-s de l'Etat, est publiée sur Intranet et permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg. Dans son engagement à l'OCC, le BdI a également établi une revue de presse « Covid-19 » durant la période de situation extraordinaire arrêtée par le Conseil d'Etat.

2.2.4 Communication digitale

2.2.4.1 Site fr.ch

L'expérience utilisateurs est au cœur des réflexions d'améliorations du site fr.ch et des décisions prises pour la priorisation des demandes provenant des services et Directions de l'Etat de Fribourg. De grandes améliorations portant sur la performance du site (temps de chargement, sécurité, SEO) ont été apportées et de nouvelles fonctionnalités ont vu jour (nouveaux types de blocs, formulaire feedback). 2020 a été marquée par une augmentation de plus de 60 % du nombre de pages vues par rapport à 2019 (cela est en partie expliqué par la recherche d'information sur le Covid-19) et le passage à 43 % de trafic mobile contre 29 % en 2019.

Le BdI gère les demandes d'améliorations internes et externes et les priorise en fonction de critères bien définis (urgence, moyens techniques, ressources à disposition). Il collabore étroitement avec le SITel pour les aspects techniques et avec les responsables de l'information dans les Directions pour les contenus.

2.2.4.2 Outils de communication

Le BdI est en charge de la recherche d'outils de communication externes à fr.ch pouvant améliorer le travail de communication des différents organes de l'Etat de Fribourg sur fr.ch ou en-dehors, en fonction des besoins exprimés par les responsables de l'information des Directions. Le BdI peut servir de pilote pour tester ces nouveaux outils en étroite collaboration avec le SITel chargé de veiller aux aspects techniques (exemple : outil de newsletter). Une fois l'outil validé, le BdI établit la documentation nécessaire et en informe les responsables de l'information des Directions pour une utilisation plus étendue.

2.2.4.3 Intranet

Le BdI a lancé des discussions avec différents collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie d'Etat, du SITel et du SPO à propos de l'amélioration de l'intranet afin de faciliter l'accès aux informations internes, notamment pour les personnes nouvellement engagées à l'Etat de Fribourg. Des objectifs ont été établis (faciliter la navigation, améliorer le visuel, organiser le contenu plus clairement) et seront mis en œuvre en 2021, en étroite collaboration avec les services clés tels que le SPO, le SITel et le SBat.

2.2.4.4 Médias sociaux

Le BdI fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Une nouvelle stratégie a été établie sur différents axes (image de l'Etat, accès aux prestations, partage d'informations et actualités, proximité avec la population). Compte tenu de la situation sanitaire, la communication a été principalement axée sur l'évolution de la situation Covid-19 et des mesures prises, notamment dans le cadre de son engagement au sein de la Cellule d'information de l'OCC. Le BdI travaille en étroite collaboration avec les Directions et leurs services afin d'élargir le contenu partagé sur les réseaux sociaux et de toucher un plus grand nombre de personnes grâce à la diversité apportée.

2.2.4.5 Communication interne

Le BdI se charge d'informer les rédacteurs et rédactrices du site fr.ch des dernières nouveautés au travers d'une newsletter. Il leur offre un soutien dans leur travail grâce à des conseils publiés sur différents supports (wiki d'aide, formations, vidéos). Le BdI est également référent en cas de problèmes liés à fr.ch.

2.2.5 Identité visuelle

Le BdI veille au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

2.2.6 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI, son adjointe et les autres membres du BdI ont très largement œuvré au travail de communication de l'OCC en lien avec la pandémie (« 1. Coronavirus – Rétrospective 2020 »).

2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC et CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par ce secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont de ce fait présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

2.3.1 Coopération et coordination intercantonale

2.3.1.1 Rencontres de travail

En cours d'année, le Conseil d'Etat rencontre régulièrement d'autres Gouvernements à l'occasion de réunions de travail, que les relations extérieures sont chargées de coordonner. Cette année, en raison de la pandémie de Covid-19, aucune rencontre n'a pu avoir lieu.

2.3.1.1.2 Conférences intercantionales

Un organisme intercantonal important est la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Le secteur des relations extérieures entretient le réseau avec les autres délégués aux relations extérieures et prépare les réunions du comité. Le point culminant en 2020 a été la conférence de presse commune dans le cadre du vote sur l'initiative de limitation qui a été clairement rejetée par le peuple.

Les travaux de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) ont été dominés par la pandémie du Covid-19 et plusieurs thèmes de politique intérieure. La CdC a adopté des déclarations à l'attention du Conseil fédéral. Les relations extérieures ont préparé les assemblées plénières auxquelles a participé le Directeur EE.

2.3.1.1.3 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Cette année, l'Assemblée générale de la RCS s'est tenue à Morat. En revanche, le Forum prévu à Neuchâtel a dû être repoussé en 2021. L'année 2020 a aussi été marquée par les 10 ans de la RCS. Cet anniversaire a offert l'opportunité à ses membres d'opérer une réflexion, afin d'aborder la décennie suivante avec innovation et dynamisme.

Implanté dans des cantons romands et alémaniques, le bilinguisme fait partie intégrante de l'identité de la RCS. Afin d'honorer cette richesse culturelle, un projet de « prix du film » est en cours de développement au sein de l'association. La RCS comptant de nombreux festivals de films sur son territoire, c'est naturellement le cinéma qui s'est imposé comme média artistique privilégié dans l'élaboration du prix bilinguisme.

Le Cluster Food & Nutrition de la RCS a rejoint en novembre l'association Swiss Food & Nutrition Valley, aux côtés du canton de Fribourg et d'Agroscope. C'est une bonne nouvelle pour ce cluster appelé à jouer le rôle d'acteur consolidateur de la coopération entre les différents acteurs régionaux et nationaux.

2.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'Union européenne, ainsi que le dossier de l'intégration européenne constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. De manière générale, l'année 2020 a été marquée par les discussions autour de l'accord-cadre institutionnel négocié entre Berne et Bruxelles. Fribourg veut poursuivre la voie bilatérale et ses inquiétudes concernent plus particulièrement la question de l'encadrement des aides d'Etat, la protection des salaires dans le contexte de la libre-circulation des personnes, ainsi que la directive sur la citoyenneté européenne réglant notamment l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens établis en Suisse. Après la votation sur la limitation, le Conseil fédéral a repris le dossier en main, toutefois sans avancée majeure.

2.3.2.1.1 Relations internationales

Le Grand Est constitue une région administrative française résultant de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et compte 5,5 millions d'habitants. Il existe entre cette région française et le canton de Fribourg un accord de coopération dans les domaines de l'innovation, du tourisme et de la formation, entériné en 2014. Les relations extérieures ont tenu deux réunions avec les dirigeants du Grand Est, au cours desquelles quatre thèmes de coopération ont été abordés : bioéconomie, hydrogène, cybersécurité et un transversal sur Interreg B Espace Alpin. Malheureusement, ces sujets n'ont pas pu être approfondis en raison du Covid-19.

Une autre coopération internationale est celle avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Les relations extérieures ont participé à la séance virtuelle de son Bureau et à l'assemblée générale, lors de laquelle deux papiers stratégiques ont été adoptés. Le premier document traite de la durabilité (Agenda 2030, green deal) et a été préparé par la « Sustainability Task Force », au sein de laquelle siège Fribourg. Le second papier concerne la numérisation, thématique prenant de plus en plus d'importance, surtout en période de pandémie ; l'infrastructure (réseau 5G/fibre optique) doit être étendue, 40 % de la population rurale en Europe n'ayant pas accès à l'internet.

2.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Fondée en 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg » (FIF) a pour ambition de faire connaître les atouts fribourgeois dans le reste de la Suisse via la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Composée de quatorze partenaires, l'association est un partenariat public-privé dont l'Etat de Fribourg assure la moitié du financement. Son fonctionnement organisationnel et logistique est assuré par un secrétariat, assumé cette année encore par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg. Le secrétariat gère l'organisation des séances de travail, la coordination des travaux, la mise en œuvre des décisions, la gestion des réseaux sociaux, ainsi que la comptabilité et gestion financière. La concrétisation et la mise en œuvre du programme annuel défini par l'assemblée générale relèvent du comité exécutif de l'association, présidé par la Chancelière d'Etat.

Ce comité exécutif s'est réuni à quatre reprises et a continué à déployer sa stratégie de communication digitale. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ayant été reportés à 2021, le comité a décidé, exceptionnellement, de diviser par deux les contributions des partenaires pour l'année 2021. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme et à la diffusion par la RTS de la Désalpe de Charmey. Elle a également soutenu des mesures de communication visant à faire connaître la Bénichon du Pays de Fribourg et les Swiss Cyber Security Days à l'extérieur du canton.

Cette septième année d'activité de FIF a aussi été l'occasion de mettre en place les bases d'une grande campagne de notoriété économique pour 2021, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de cette campagne. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier.

2.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la Présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

2.5.1 Traduction

Outre les types de textes habituels, les collaborateurs du secteur ont traduit des textes très volumineux, tels les rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton et celui de FIF, ainsi que les rapports du Conseil d'Etat sur la crise du coronavirus et sur le plan de relance économique. Par ailleurs, ce secteur, tout au long de l'année, a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Il a notamment traduit le Plan sectoriel de la gestion des eaux pour le Service de l'environnement. Enfin, par rapport à l'an dernier, il a été fait un moindre usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français : 29 mandats contre 33 en 2019. En revanche, il y avait des documents très volumineux parmi les textes, de sorte que le crédit disponible pour cette prestation a été largement utilisé.

2.5.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base des données terminologiques interne. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. Un collaborateur du secteur a commencé à saisir la terminologie de l'informatique, de la cyberadministration et de la cybersanté. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). En raison de la crise du coronavirus, l'Organe n'a tenu aucune réunion. La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

2.5.3 Traduction automatique

Les logiciels de traduction automatique deviennent de plus en plus performants. Par conséquent, des licences professionnelles du logiciel DeepL ont été acquises pour les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale. Elles peuvent être intégrées dans le logiciel de traduction assistée par ordinateur (Transit) et le compléter, les propositions de traduction de DeepL étant explicitement marquées comme des traductions automatiques. Cependant, surtout lorsque le langage est utilisé de manière métaphorique, le logiciel ne suit pas. Pour cette raison, et comme l'utilisation de DeepL et d'autres logiciels de traduction automatique est très répandue au sein de l'administration cantonale, la Chancellerie d'Etat, avec la collaboration du secteur, a publié des directives sur la traduction automatique.

2.5.4 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

Créée en 2011, la Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'HFR et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale. Cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2020, il a tenu deux séances, dont une sous forme de visioconférence, au cours desquelles ont notamment été discutées les expériences en relation avec la crise du coronavirus et avec le logiciel de traduction DeepL.

2.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre au point les rapports du Conseil d'Etat ainsi que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Chaque semaine, le secteur pourvoit à la publication électronique, dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il tient à jour et insère dans les actes publiés les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale. En parallèle, il publie dans la Feuille officielle la liste des actes parus dans le ROF et les données complémentaires mentionnées ci-avant. De plus, à des fins de conservation et de sécurité, il imprime en quatre exemplaires les actes publiés dans le ROF.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle (FO) d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantoniales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échéanciers.

Par ailleurs, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et a la charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

Enfin, il revient au secteur de collecter et de mettre en forme les données constituant l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg en vue de leur archivage numérique.

2.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 25 lois (2019 : 10), 26 décrets (2019 : 14), 1 ordonnance parlementaire (2019 : 0) et 1 rectification (2019 : 0) ;
- > Conseil d'Etat : 133 ordonnances (2019 : 67), 0 arrêté (2019 : 0), 4 règlements (2019 : 6), 1 tarif (2019 : 0) et 1 rectification (2019 : 0) ;
- > Directions et autres autorités : 4 actes (2019 : 9).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation et d'entrée en vigueur pour 32 actes (2019 : 19) ;
- > communications de droit cantonal ou de droit intercantonal pour 4 actes (2019 : 3) ;
- > décisions d'approbation fédérale pour 2 actes (2019 : 6).

Au total, 1017 pages (2019 : 601) ont été publiées dans le Recueil officiel français et 1020 pages (2019 : 605) dans le Recueil officiel allemand.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 7 décrets de naturalisation (2019 : 3) ;
- > Conseil d'Etat : 24 arrêtés (2019 : 21) et 1 décision d'approbation de statuts d'associations (2019 : 5).

2.6.2 Droits politiques – Votations populaires et élections communales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle, dans les deux langues officielles, les arrêtés de convocation et les arrêtés de résultats pour les votations populaires qui se sont déroulées au cours de l'année, soit 3 votations fédérales (2019 : 2) et 2 votations cantonales (2019 : 1).

Le secteur a en outre préparé, dans les deux langues officielles, et publié dans la Feuille officielle :

- > l'arrêté de convocation du corps électoral des communes fusionnées au 1^{er} janvier 2021 en vue du renouvellement intégral anticipé des conseils communaux et des conseils généraux ;
- > l'arrêté de convocation du corps électoral du canton de Fribourg en vue du renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux.

2.6.3 Actes de naturalisation

En raison du coronavirus et des mesures sanitaires qui en ont découlé, il a été renoncé aux traditionnelles réceptions officielles au cours desquelles les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation. Celui-ci leur a été remis par voie postale. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a contrôlé et imprimé sur papier registre 476 actes de naturalisation (2019 : 483).

2.6.4 Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg

A la fin de l'année 2019, le secteur, conformément aux directives en matière d'archivage, a collecté les données devant constituer l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg en vue de son versement aux Archives de l'Etat et de son archivage numérique. Cependant, en raison de la surcharge de travail engendré par la crise déclenchée par le coronavirus, la mise en forme et la structuration de ces données n'ont pas pu être entreprises au cours de l'année et ont été reportées à 2021.

2.6.5 LexWork Advanced

L'application LexWork Advanced, outil de gestion de la législation intégrant le système de rédaction XML, a été mise en fonction le 1^{er} janvier 2019, en même temps qu'était introduite la primauté de la version électronique de la législation et que disparaissait la version imprimée des recueils de lois.

Le secteur, en collaboration avec le Service de législation, a apporté son soutien et prodigué des conseils aux Directions et services pour l'utilisation de l'application. En outre, pour faciliter les travaux de saisie par les entités de l'administration, le secteur a créé des modèles pour quelques actes récurrents.

2.6.6 Feuille officielle – Projet 2022

Le contrat relatif à l'édition de la Feuille officielle, conclu entre l'Etat de Fribourg et St-Paul Holding SA, arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Durant l'année, le secteur a participé activement aux travaux du groupe de travail constitué sous l'égide de la Chancellerie d'Etat et chargé d'établir avec précision les attentes et d'analyser les améliorations à apporter aux versions papier et électronique du journal en vue du renouvellement du contrat. Les travaux, qui vont se poursuivre en 2021, portent sur l'ensemble des facteurs touchant à l'édition de la Feuille officielle : présentation, format, contenu, processus, supports digitaux, etc.

2.7 Secteur Droits politiques

2.7.1 Processus

Le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV), utilisé par l'ensemble des communes, des préfectures ainsi qu'au niveau du canton, a fait l'objet de nombreuses améliorations à la suite du problème rencontré lors du scrutin fédéral du 10 novembre 2019. L'audit de performance, appelé de leurs vœux par les députés et commandé par le Conseil d'Etat, a conclu au bon fonctionnement du SyGEV ainsi qu'à la bonne organisation tant du fournisseur que de l'Etat. Des recommandations d'améliorations, dont la majorité ont déjà été mises en pratique, ont été formulées.

Après la décision de La Poste suisse, en avril 2019, de retirer son système de vote par internet (vote électronique), ce dernier n'a pas été utilisé en 2020. L'Etat de Fribourg a participé aux travaux mis en place par la Confédération dans le but de définir, à l'aide d'experts, les mesures nécessaires afin d'offrir les meilleures garanties du vote par internet. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport qui a été présenté au Conseil fédéral. Ce dernier, lors d'une conférence de presse tenue le 21 décembre 2020, a annoncé avoir décidé de lancer la restructuration de la phase d'essai en matière de vote électronique, afin que les cantons puissent de nouveau mener des essais. La sécurité du vote électronique sera garantie par des exigences de sécurité plus précises, par des règles de transparence plus rigoureuses, par une collaboration plus étroite avec des experts indépendants et par un contrôle efficace effectué sur mandat de la Confédération.

Les travaux relatifs à la mise en place d'un registre électoral cantonal se sont poursuivis. L'implication de plusieurs communes a permis de préciser les besoins et de compléter le développement. Ce registre sera mis en service en 2021 et permettra l'amélioration de la qualité des informations et la simplification des processus relatifs à l'établissement des certificats de capacité civique.

La deuxième partie de l'année a été consacrée aux préparatifs et formations des communes dans la perspective des élections communales générales de 2021.

2.7.2 Elections communales générales anticipées (8 et 29 novembre 2020)

Huit communes fusionnant au 1^{er} janvier 2021 ont pris part aux élections communales générales anticipées des 8 et 29 novembre 2020. Pour la fusion de Tafers ont participé les trois communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers. Pour celle de Surpierre ont participé les deux communes de Cheiry et Surpierre.

Les résultats détaillés des votations et élections sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://sygev.fr.ch/resultats>.

2.7.3 Votations fédérales et cantonales

Trois scrutins fédéraux et deux scrutins cantonaux ont été organisés

Le 9 février 2020, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur les deux objets fédéraux suivants :

- > initiative populaire « davantage de logements abordables » ;
- > modification du code pénal et du code pénal militaire relatif à la discrimination et à l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle.

Lors de ce même scrutin, un objet cantonal était soumis à votation :

- > transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg.

Le scrutin prévu initialement le 17 mai 2020 a été annulé par le Conseil fédéral en raison de la situation sanitaire et les objets qui y étaient prévus ont été reportés à celui du 27 septembre 2020. Ce dimanche-là, les citoyens et citoyennes se sont ainsi prononcés sur les cinq objets fédéraux suivants :

- > initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ;
- > modification de la loi sur la chasse ;
- > modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) ;
- > congé de paternité – modification de la loi sur les allocations pour perte de gain ;

-
- > arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Le 29 novembre 2020, les deux objets suivants ont été soumis à votation sur le plan fédéral :

- > initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » ;
- > initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ».

Lors de ce même scrutin, un objet cantonal était soumis à votation :

- > révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

2.7.4 Scrutins communaux

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux se sont déroulées. Des élections ont également été conduites afin de compléter différents conseils généraux. Différentes votations communales ont également été organisées pendant l'année sous revue.

2.7.5 Exercice des droits populaires

La demande d'initiative populaire réclamant la gratuité des transports publics a été déposée à la Chancellerie d'Etat le 20 août, auprès de laquelle ont été ensuite déposées le 2 décembre 8628 signatures pour validation par les communes.

Aucune demande de référendum n'a été déposée.

Sept pétitions ont été remises à la Chancellerie d'Etat :

- > le 5 février : pétition demandant la limitation du nombre d'élèves par classe au maximum à 24, en moyenne à 21 et en cours à options à 16 (2995 signatures) ;
- > le 19 mars : pétition demandant de renoncer à imposer aux parents l'achat d'un ordinateur portable à la rentrée scolaire 2020 pour le Collège, ECG et EC (2458 signatures) ;
- > le 13 mai : pétition demandant au Conseil d'Etat de fournir du matériel de protection suffisant et des compensations pour le personnel des EMS et réseaux de soins fribourgeois (218 signatures) ;
- > le 13 mai : pétition demandant une revalorisation des professions soignantes/hospitalières et l'octroi de moyens financiers supplémentaires à l'HFR (2006 signatures) ;
- > 21 août : pétition « Une gravière-décharge de plus dans l'Intyamon, nécessité ou aberration ? » (2654 signatures) ;
- > 15 octobre : pétition demandant une amélioration de la CCT INFRI-FOPIS – soutien aux revendications du SSP (234 signatures) ;
- > 19 octobre : pétition « Pour une plus grande solidarité du pays envers les réfugiés de Moria » (77 signatures).

2.8 Projets informatiques (SPI)

Le secteur des Projets informatiques (SPI) s'est impliqué de manière importante dans la restructuration et la reprise des essais du vote par internet. Pour mener à bien ce projet, une collaboration étroite s'est instaurée entre la Chancellerie fédérale, les cantons de Fribourg, Thurgovie et St-Gall, ainsi qu'avec La Poste suisse en qualité de futur fournisseur de la solution de vote par internet. Plus particulièrement, le SPI a réalisé l'analyse de risques, côté cantons, en utilisant la méthode OCTAVE Allegro.

Une nouvelle version de l'application Axioma a été installée. Actuellement, plus de 430 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat l'utilisent pour la gestion et la transmission des dossiers entre les Directions, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Axioma, GesCom et ATE/ATI. Avec son rôle d'« utilisateur-clé », il conseille et soutient tous les collaborateurs et collaboratrices des Services et secteurs de la Chancellerie d'Etat pour les applications Teams et Microsoft 365.

2.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au Secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

2.9.1 Guichet virtuel de cyberadministration

Cette année a permis à la version 4.0 du guichet virtuel de se classer dans la catégorie bronze des « Best of Swiss Web », dans la catégorie Public value. La version 5.0 du guichet virtuel a été mise en production en fin d'année. Cette évolution a été marquée par l'uniformisation de la charte graphique. En effet, afin d'augmenter la confiance numérique, le design noir et blanc du même type que celui présent sur le site fr.ch a été appliqué sur le guichet virtuel. En raison de la période de Covid-19, bon nombre de ressources qui devaient travailler sur les prestations du guichet virtuel ont été mobilisées pour la crise sanitaire. Il a par conséquent été nécessaire de faire avancer des thématiques sur lesquelles le Secrétariat de cyberadministration pouvait avancer de manière autonome. A ce titre, la revue de l'expérience utilisateur du guichet virtuel a permis, en plus des couleurs, de revoir les tailles de police afin que la navigation mobile soit optimisée pour les transactions en ligne. A l'issue des tests, l'ensemble des parties prenantes ont pu remarquer les améliorations pour la population et se sont réjouies de ce nouveau design. Au niveau de l'expérience utilisateur, d'autres améliorations sont présentes dans la version 5, dont notamment le suivi centralisé des démarches en cours avec l'Etat, qui comprend à présent une vue détaillée ou les notifications push qui permettront à terme de choisir entre un courriel, un sms ou un message qui s'afficherait sur le smartphone de l'utilisateur ou de l'utilisatrice pour l'informer d'un événement en relation avec une prestation sollicitée. Avec l'introduction prochaine des personnes morales, la sélection du profil a, elle aussi, été l'objet d'une amélioration. Cette nouvelle version intègre également la possibilité de lui coupler un logiciel d'enquête de satisfaction utilisateur qui permettra de renforcer l'amélioration continue du guichet virtuel et de ses prestations. Un travail a également été effectué afin d'améliorer les traductions en anglais. Au niveau technique, la transition vers l'architecture microservices se poursuit conformément aux projections. La base de données a été migrée vers la dernière technologie et le « load balancing » (répartition de la charge) des serveurs de backend a été mis en place. Cela a également été l'occasion de renforcer le monitoring (la gestion des événements) de l'infrastructure, afin de garantir le niveau de service et de disponibilité attendu par la population. Au niveau de la sécurité, cette nouvelle version a bien entendu été auditée. La fonctionnalité de suppression du profil avec suppression des données a été encore améliorée. La version 5 a également marqué le début des travaux permettant l'intégration du moyen d'identification électronique pour le canton de Fribourg. Ces travaux se poursuivent actuellement avec le développement de la version 6 d'iGovPortal.

2.9.2 Services de base

Les services de base représentent les fondements nécessaires aux prestations de cyberadministration. Ces briques de base permettent un développement mutualisé de la cyberadministration. L'année 2020 a permis la réalisation ou l'évolution des fonctionnalités des services de base suivants :

- > frID : il est important de constater que la stratégie de simplicité lors de la création de comptes a été payante. Ce sont plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices qui ont pu bénéficier des prestations du guichet en deux ans ;
- > ePay : la stabilité des paiements en ligne a encore été renforcée par une amélioration au niveau du webhook ;
- > eStore : un nouveau service de base permettant du stockage temporaire de données chiffrées a été réalisé ;
- > eScan : le service de scannage de documents par smartphone a été finalisé et se trouve également en service dans l'administration du canton du Jura, avec lequel le canton de Fribourg a codéveloppé eScan ;
- > eCase : le service de base de case management générique a pour vocation de pouvoir digitaliser rapidement un petit nombre de transactions d'un service de manière standardisée. Ainsi, à moindre coût et dans un délai rapide, un service peut mettre des prestations en ligne au travers du guichet virtuel, même s'il ne possède aucune application métier.

- > eSign : l'intégration de la signature électronique qualifiée dans le guichet virtuel a été l'objet d'un essai. Les premiers projets qui nécessiteront la signature électronique qualifiée au travers du guichet virtuel peuvent désormais être accueillis ;
- > eForms : ce service de base permettra d'intégrer des moteurs de formulaires tiers de manière autonome dans le guichet virtuel. L'objectif poursuivi, notamment dans le cadre du projet DIGI-FR qui tend à mutualiser les moyens techniques de cyberadministration entre l'Etat et les communes, est de rendre les communes le plus autonomes possible, dans le cadre de l'intégration de prestations communales dans le guichet virtuel. Cette brique de base est impérative pour le succès de la démarche avec les communes.

2.9.3 Prestations

Au niveau des prestations réalisées, celles-ci sont principalement des évolutions de prestations existantes comme pour les onze prestations de l'Etat civil ainsi qu'une nouvelle version du permis de pêche comprenant la taxe de repeuplement. Toutes les prestations existantes ont également été migrées sur la nouvelle interface utilisateurs qui amène une expérience améliorée sur smartphones. Les prestations choisies par la Commission de cyberadministration et les services concernés ont un taux d'adoption en ligne de plus de 50 % pour la majorité d'entre-elles. Certaines, comme le permis de pêche, ont permis de doubler le nombre de permis délivrés, dont plus des deux tiers sont commandés en ligne. Les informations des Vignobles de l'Etat sont, au même titre que les fiches et certificats de salaire, des prestations qui permettent de réduire l'empreinte environnementale et faire gagner un temps précieux aux services respectifs. L'intégration de la prestation eDéménagementCH au sein du guichet virtuel a également grandement occupé les équipes cette année. En effet, le canton de Fribourg a fait office de fer de lance pour les aspects de la protection des données et du consentement éclairé qui ont été intégrés dans la solution nationale. A la suite de ces travaux, les communes pilotes pourront effectuer les premiers tests au début de l'année 2021. La prestation des armoiries familiales permettra de recevoir ce document sous forme numérique et les accréditations des journalistes vont rendre possible une demande 100 % digitale et plus efficace. Les travaux ont également été entamés pour les prestations du domaine de l'éducation comme l'annonce d'absence de l'élève, la transmission de documents officiels, les demandes de congé, les justifications d'absences ou les inscriptions aux services en ligne des écoles.

La prestation de réquisition de poursuite, qui permettra d'augmenter l'efficacité de la transmission par la population et les communes de ces réquisitions, a également démarré. Au niveau communal, la feuille de route des prestations communales, dans le cadre du COPIL DIGI-FR, a été réalisée avec le groupe prestations et sera présentée à la CoCyb au début 2021.

Certaines prestations, comme celles de l'OCN ou du registre foncier, ont été reportées dans l'attente de la mise à disposition des APIs (Application Programming Interface) des applications métier. La partie digitalisation revêt une importance capitale pour permettre la mise à disposition de prestations sur le guichet virtuel. Les services de base développés ces dernières années permettront de dynamiser leur mise à disposition entre 2021 et 2022.

2.9.4 Innovations

Cette année a été marquée par la concrétisation de la solution Skribble, créée conjointement avec cette startup. Durant la période de Covid-19, la solution web a été utilisée, à titre expérimental, pour la signature des documents officiels par la présidente du Gouvernement et la chancelière d'Etat. Sûre, simple, rapide et efficace, cette solution a permis de maintenir le service public, tout en garantissant les distances de sécurité nécessaires en cette période de pandémie. Ayant été développée en partant de l'expérience utilisateur, cette solution s'est rapidement imposée également dans l'économie. De nombreuses entreprises font à présent confiance à Skribble et utilisent la solution.

2.9.5 Consultations

Avec la forte digitalisation de l'Etat engendrée par le programme Fribourg 4.0 du Conseil d'Etat et les démarches fédérales à la suite de l'adoption de la nouvelle stratégie de cyberadministration, le Secrétariat de cyberadministration a participé, notamment au travers de la Conférence des gouvernements cantonaux, à de nombreuses consultations, à savoir :

- > loi fédérale sur l'identité électronique (eID) ;
- > administration numérique : projet d'optimisation du pilotage et de la coordination au sein de l'Etat fédéral ;

- > loi sur la protection des données ;
- > loi et ordonnance sur la digitalisation ;
- > loi sur le contrôle des habitants dans le cadre du projet eDéménagement.

2.9.6 Commission de cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a siégé à deux reprises et a accueilli Aurélie Talin en qualité de représentante du SITel. Cette commission a validé les orientations prises en terme technologique dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration ainsi que le budget à l'attention de commission informatique de l'Etat.

Elle a salué la mise en place de la partie technologique, des services de base et des prestations réalisées.

Elle a pris acte du report à une date ultérieure des projets de l'OCN et du registre du commerce en raison de l'indisponibilité des web services de la part du fournisseur. Elle a débuté l'étude des prestations pour 2022.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, la CoCyb a pris acte des avancements du projet DIGI-FR qui permettra de coordonner les démarches de digitalisation avec les communes. Elle a également pu constater les développements encourageants dans le cadre de l'association iGovPortal.ch, développés dans le chapitre suivant.

2.9.7 Coopération cantonale et intercantonale

Le Secrétariat de cyberadministration a collaboré avec l'unité de planification informatique de la Confédération, en vue de définir l'architecture du futur nécessaire à la collaboration entre tous les échelons du fédéralisme.

La nécessité de simplifier l'organisation au niveau national a pu être traduite par la mise en place d'une nouvelle organisation, au niveau national, sous le nom d'administration suisse numérique.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le Secrétariat de cyberadministration a pu, en collaboration avec les cantons membres et par diverses rencontres au niveau national, intéresser de nouveaux cantons à sa solution de guichet virtuel ainsi qu'aux synergies qu'apporte l'association en matière de développement de prestations. Avec l'entrée au 1^{er} janvier du canton de Saint-Gall et l'adhésion au 1^{er} octobre de celui des Grisons, c'est une population de plus d'un million cent mille personnes qui pourra potentiellement accéder aux prestations en ligne au travers du guichet virtuel iGovPortal. L'avenir reste également réjouissant pour 2021, car les démarches effectuées semblent intéresser deux cantons supplémentaires, à savoir ceux de Lucerne et de Schaffhouse. Le canton de Schwyz met en place son infrastructure de base et celui du Valais attend l'arrivée de son responsable de cyberadministration pour reprendre le projet. Le canton de Genève a, quant à lui, décidé de redévelopper une plateforme.

2.9.8 Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)

Au niveau cantonal, la collaboration entre le canton et les communes, par le biais de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), a progressé dans le cadre des travaux du COPIL DIGI-FR, malgré la crise sanitaire qui a repoussé les travaux en fin d'année. En effet, la première feuille de route commune dans les domaines prioritaires a pu être réalisée et l'engagement, au sein de la Chancellerie d'Etat, d'une ressource à destination des communes a pu être concrétisé. Cette personne a pour mission de réaliser l'inventaire des prestations communales en matière de digitalisation et de cyberadministration. Son cahier des charges comprend, entre autres, la définition en continu de la feuille de route des prestations, l'organisation du service delivery, la mise en place d'une communication cohérente à la population en matière de prestations communales et l'assurance que le cadre légal à destination des communes est adapté à leurs besoins. En tant que partenaire privilégiée de la commission DIGI-COM de l'ACF, cette personne veille, en tant que point de contact central des communes, à lui fournir les conditions qui lui permettront de réaliser la transition vers la digitalisation et la cyberadministration des communes, tout en identifiant les économies potentielles en termes de mutualisation des moyens et des technologies. Cette année a notamment permis de définir les projets à réaliser et a concrétisé la proposition d'un modèle d'affaires à l'intention des communes et de l'Etat.

2.10 Référentiel cantonal

La Chancellerie d'Etat collabore fortement à renforcer les conditions-cadre permettant la mise en œuvre de la transformation numérique de l'Etat et de l'administration. Elle s'engage sur les problématiques transversales métier et a poursuivi sa participation active à l'évolution de la gouvernance cantonale des données harmonisées. Dans un contexte Covid-19 difficile, elle s'est engagée sans compter en assurant la coordination de nombre de métiers et d'autorités impactés par la mise en œuvre du Référentiel cantonal. Elle y assure, dans la phase expérimentale la plupart des tâches et responsabilités transversales prévues dans l'ordonnance de mise en œuvre (RSF 184.16), la communication et préside la Commission de gouvernance des données référentielles. En étroite collaboration avec le Service de législation, elle initie les adaptations nécessaires des bases légales pour répondre aux exigences de la digitalisation ainsi qu'aux attentes actualisées de la population des métiers impliqués. Elle a notamment traité les dispositions en lien avec la thématique référentielle dans le cadre de la loi d'adaptation à certains aspects de la législation soumise au Grand Conseil. Pour toute information générale sur le programme : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/le-referentiel-cantonal>.

La Chancellerie d'Etat travaille en étroite et bonne collaboration avec l'équipe programme du SITel en charge de la gestion technique, de la supervision des développements informatiques, des questions sécuritaires et d'intégration des données provenant des multiples sources autorisées. Le SITel a livré cette année aux métiers le premier socle de données de base non personnelles et a mis à la disposition de la cyberadministration une plateforme fonctionnelle. Le premier lot de données des personnes physiques y sera prochainement disponible également. Avec le soutien de la Commission informatique de l'Etat (CIE), le SITel porte actuellement la stratégie d'appareillage des registres, élément déterminant de la gouvernance et valorisation des données. L'ensemble des partenaires du Référentiel à obligations étendues pourra progressivement y être concrètement associé par l'interfaçage de leurs registres ou par des consultations écrans destinées aux collaborateurs et collaboratrices autorisés selon les fonctions.

Le Service de la statistique (SStat) participe lui aussi activement au développement des projets de référentiels. En sa qualité de membre de la Commission de gouvernance des données liées, il a mis sur pied et préside le comité de qualité ainsi que le réseau des intendants métiers traitant les données cantonales harmonisées exploitées par le Référentiel cantonal. Au cœur de l'identification unique des personnes, ce service a élaboré des tableaux de bord permettant le suivi de l'exactitude des données des principaux partenaires et contributeurs aux données (communes, SPoMi, SCC, Fritic, SPO, etc...) prévus dans l'ordonnance du Conseil d'Etat. Il leur fournit du soutien dans le traitement des divergences sur les données identitaires des personnes, une mise à jour des données étant souvent nécessaire pour répondre aux standards actuels de bonne gouvernance. Il a initié et conduit, avec le SPoMi, le SAINEC et les communes membres du Comité du guide du préposé au contrôle de l'habitant, l'élaboration d'un vadémécum pour traiter les divergences entre les données officielles UPI et celles des registres des habitants. L'intendant des données référentielles, rattaché au SStat, s'est fortement engagé dans l'analyse, puis la validation des exigences et règles qualité du Référentiel. Il mène, conjointement avec les métiers, les tests concernant les développements informatiques et le bon fonctionnement de l'application. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe projet et le SITel.

La DFIN voit nombre de ses unités administratives subordonnées engagées dans le programme. L'AFin a assuré une participation active dans différents ateliers, dans la validation des exigences métier et par ses contributions dans le cadre des séances des référents. Déterminé comme service prioritaire en vue de l'appareillage de son registre de personnes, le SCC est impliqué plus lourdement depuis le dernier trimestre, tant sur le plan des exigences liées aux entreprises qu'au niveau des mécanismes d'échange, d'intendance ou de conformité ainsi qu'au niveau des bases légales à adopter. Tous les rôles nécessaires y sont présents et actifs en vue de permettre la réalisation du mandat d'alignement du registre des contribuables avec les données référentielles et la gouvernance liée à l'identification unique. Enfin, le secteur digital du SITel est également impliqué dans le développement de nouveaux processus, du fait notamment des développements futurs liés aux consentements éclairés des personnes et autres prestations prévues au travers du guichet virtuel utilisant des fonctionnalités du Référentiel cantonal en cours de développement.

La DICS intervient dans la gouvernance des données en y apportant sa précieuse expérience vécue au sein de l'harmonisation de ses propres registres. Son intendant des données est membre du Comité qualité et la direction de Fritic est représentée au sein des groupes de travail et des référents métiers. L'ATPrD participe régulièrement aux travaux du Comité de conformité et dans le cadre de la formation donnée aux délégué-e-s sectoriels à la conformité. Cette autorité, indépendante, participe au rappel des bonnes pratiques ainsi qu'aux discussions et propositions d'adaptation et relectures des exigences en lien avec la sécurité de l'information et la gestion des autorisations. Elle analyse également les règlements et directives internes en lien avec les accès et la gouvernance des données du Référentiel cantonal.

L'association des communes fribourgeoises (ACF) est, quant à elle, régulièrement informée de l'avancée des travaux, en vue de la participation active des communes ou de certaines de ses instances aux nouveaux processus de gouvernance des données et à leur accès aux infrastructures numériques développées par l'Etat.

3 Service de législation (SLeg)

Chef de service : Luc Vollery

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Dans ses tâches d'appui à l'élaboration de la législation spéciale, le SLeg a notamment :

- > examiné un peu moins de quarante projets législatifs et fait part de ses observations et propositions à la Direction concernée ;
- > apporté un large soutien aux Directions pour l'élaboration de leurs projets législatifs en relation avec l'épidémie de coronavirus et participé aux séances du groupe de travail juridique de la Conférence des secrétaires généraux pour le coronavirus (CSG – Covid-19);
- > collaboré à l'élaboration de projets d'actes législatifs dans divers autres domaines, soit par contacts bilatéraux avec les Directions soit au sein de groupes de travail (p. ex. pour un projet d'ordonnance concernant un projet pilote d'annonce électronique des déménagements, un projet de loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien ou un projet de loi d'adhésion à l'AIMP révisé) ;
- > assuré, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, le soutien des personnes qui, dans les Directions, rédigent ou saisissent leurs projets législatifs dans la nouvelle application de gestion de la législation, assisté directement à de nombreuses reprises ces dernières dans leurs travaux et fourni à certaines d'entre elles une formation de base ;
- > débuté les travaux de révision du manuel d'utilisation de cette application et des directives de technique législative, en vue notamment d'assurer la coordination entre ces deux documents ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur des questions de technique législative et de légistique (avec notamment plusieurs questions de droit transitoire délicates).

Le SLeg a en outre à nouveau exercé une activité particulièrement intense dans le domaine de l'élaboration de la législation générale. Il a en particulier :

- > poursuivi, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat et le SITel, les travaux relatifs au projet de loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation jusqu'à son adoption par le Grand Conseil le 18 décembre 2020 (prise en compte des résultats de la consultation, préparation du projet définitif et du message, accompagnement du commissaire du gouvernement devant la commission parlementaire et le Grand Conseil et élaboration d'un projet et d'un message complémentaires) ;

- > achevé les travaux de mise au point du projet de loi modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels) et assisté le commissaire du Gouvernement pour le suivi de ce projet devant la commission parlementaire et le Grand Conseil (loi adoptée le 15 octobre 2020) ;
- > collaboré à l'élaboration de divers actes de caractère général liés à l'épidémie de coronavirus, notamment en participant au groupe de travail chargé de la préparation du projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi adoptée le 14 octobre 2020) et en assistant le Bureau du Grand Conseil dans la préparation des projets d'actes concernant le vote à distance (ordonnance parlementaire du 27 mai 2020 et loi du 17 novembre 2020) et d'un projet de loi concernant l'indemnité de la présidence (loi du 18 novembre 2020) ;
- > apporté son concours à la commission parlementaire chargée des travaux de révision de la loi sur le Grand Conseil (dossier en cours) ;
- > préparé la compilation et la synthèse des résultats de la consultation relative à l'avant-projet de nouvelle loi sur la protection des données (dossier en cours) ;
- > effectué une première analyse des modifications législatives qu'impliquerait une Feuille officielle entièrement électronique.

Enfin, le SLeg tient à jour un état des projets de lois de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental. Il est en outre régulièrement impliqué dans le travail de traduction des projets législatifs et coopère dans ce domaine avec les traducteurs et traductrices de l'administration.

3.1.2 Diffusion de la législation

Dans le domaine de la diffusion de la législation, le SLeg a notamment :

- > poursuivi l'implémentation de la nouvelle version de l'application informatique de gestion des actes législatifs (LexWork Advanced), qui sert désormais à la fois à la rédaction et à la gestion des actes ainsi qu'à leur publication ;
- > mené de nombreux échanges avec le fournisseur de l'application ainsi qu'avec les autres cantons qui utilisent celle-ci en vue d'assurer la mise à jour et l'évolution régulière du système ;
- > progressé dans l'élaboration d'un manuel de gestion de la BDLF et de publication des actes dans l'application de gestion de la législation, destiné aux organes chargés de cette publication ;
- > entamé avec la Chancellerie d'Etat les réflexions visant à réorganiser les tâches de contrôle et de publication de la législation et à améliorer les synergies entre la publication du ROF et celle du RSF ;
- > réglé le problème du retrait du RSF de certains actes (règlements intercantonaux et règlements d'établissements) en application de l'article 4 al. 2 RPAL ;
- > collaboré avec la Chancellerie d'Etat pour la publication du ROF et assuré la mise à jour en continu du RSF durant cette année particulièrement intense sur le plan de l'activité législative, en tenant compte à la fois des particularités de la nouvelle application informatique et des problèmes ponctuels posés par certains dossiers (notamment diverses rectifications et renumérotations d'actes rendues nécessaires par la nouvelle application) ;
- > fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, son historique et ses travaux préparatoires ainsi que sur la manière de consulter efficacement les documents y relatifs sur Internet.

3.1.3 Conseils juridiques et activités scientifiques

Dans ses activités de conseil et de recherche juridiques, le SLeg :

- > a rendu de nombreux avis, rapports et renseignements juridiques à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale ;
- > a examiné pour la Chancellerie d'Etat et les Directions diverses questions juridiques en relation avec l'épidémie de coronavirus ;
- > a traité ou discuté, en collaboration étroite avec le SITel, le Secrétariat de cyberadministration et le responsable de la gouvernance des données auprès de la Chancellerie, plusieurs questions organisationnelles et juridiques soulevées par les projets liés à la digitalisation et à la cyberadministration (processus d'analyse des bases légales

-
- nécessaires aux projets de cyberadministration, problèmes de concurrence posés par le développement de logiciels en interne, liens entre externalisation et « Shadow IT », etc.) ;
- > est représenté dans plusieurs organes chargés des questions liées à cyberadministration (Commission de cyberadministration, groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration, groupe de travail chargé d'examiner les questions juridiques soulevées par le référentiel cantonal) ;
 - > a rédigé diverses réponses à des instruments parlementaires ou participé à leur rédaction ;
 - > collabore avec la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ), au comité de laquelle il est représenté et à laquelle il apporte son soutien pour la publication des différents numéros et du répertoire annuel.

En outre, un collaborateur du SLeg a publié dans la revue LeGes (Législation & Evaluation) une contribution en lien avec les travaux de révision de la législation sur la protection des données (Michael Montavon, L'abandon de la procédure d'appel en protection des données – Conséquences sous l'angle de la technique législative, in LeGes 31 (2020) 2).

3.2 Evénements particuliers

Sur le plan de la gestion administrative, le SLeg :

- > a procédé à un deuxième versement de ses dossiers aux archives historiques (après celui effectué en 2016), qui représente 16 mètres linéaires et recouvre 127 boîtes de dossiers des années 1980 à 2013 ;
- > a lancé les travaux de réorganisation de sa bibliothèque, en reprenant le système de catalogage de la Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > a fait face durant l'année à des absences de personnel importantes qui ont nécessité l'engagement temporaire de deux juristes à temps partiel pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, l'épidémie de coronavirus a eu un impact important sur les activités du SLeg. D'un côté, elle a généré un nombre relativement élevé de dossiers dédiés spécifiquement aux problèmes juridiques et législatifs qu'elle soulève et amené le SLeg à assister, en tant que service central, aux séances de la CSG – Covid-19. D'un autre côté, elle a empêché la participation de membres du SLeg à de nombreuses manifestations, formations et séances d'organisations extérieures qui ont été annulées, et a demandé par ailleurs beaucoup de souplesse dans l'organisation du travail.

4 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

4.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Ce Service est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Il propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

4.2 Secteur des achats

Le chiffre d'affaires global du SAMI a atteint 4 094 071 francs, soit une contraction de 15,12 % par rapport à l'année 2019. Le nombre des commandes a également diminué (moins 8,97 %) pour s'établir à 1399 unités. Les factures comptabilisées ont représenté 2535 pièces. Ces valeurs concernent l'ensemble des fournitures de bureau (sans le mobilier), les mandats d'impression, le matériel de vote et les montants dédiés à la maintenance des équipements. La réduction de ces chiffres s'explique de plusieurs manières : les scrutins électoraux ont été moins nombreux, le niveau des prix des fournitures et prestations a plutôt diminué et le semi-confinement a généré des économies de fournitures.

L'allégement des tâches opérationnelles a libéré des ressources en personnel et a permis de finaliser les appels d'offres des principaux produits du service : papier, enveloppes, moyens de projection, prestations d'impression. En termes de valeur, c'est plus d'un million de francs qui a ainsi été mis au concours.

Le Service d'achat a commandé 388 palettes de papier pour l'ensemble de l'administration, le Secondaire 2 (S2) et les établissements de la Haute école spécialisée. Cette décroissance de 59 palettes correspond à 13,20 %. Le Service l'explique par la période du semi-confinement, l'incitation au télétravail et l'augmentation des possibilités de suivre des formations en ligne. Le changement des imprimantes et la numérisation des processus avaient amorcé cette tendance. Cette évolution devrait se poursuivre, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Le projet OPI, optimisation du parc d'impression, mené en étroite collaboration avec le SITel, s'est terminé en décembre avec le déploiement des offices des poursuites. La standardisation de l'ensemble de l'administration a nécessité le remplacement de près de six cents imprimantes. Ce projet aura permis, outre une diminution des volumes de copies, une réduction des coûts, une confidentialité accrue pour les utilisateurs ainsi qu'une amélioration de l'empreinte carbone. Sur le même modèle, le SITel et le SAMI ont débuté la standardisation des imprimantes des établissements du degré secondaire (S2) académique et professionnel. Ce marché a nécessité un nouvel appel d'offres public débuté durant le printemps. Il a fait l'objet de deux recours au moment de la publication du cahier des charges, sans effet suspensif, et a néanmoins pu être poursuivi sans que le Tribunal cantonal n'exige de modifications. Le comité de pilotage, composé des représentants du SITel, du SAMI et du S2, a validé l'adjudication. Celle-ci a été publiée avec succès dans la FO du 24 décembre 2020. Le prestataire est celui qui gère les imprimantes de l'administration. Les déploiements seront échelonnés sur l'année 2021.

En collaboration avec le Centre de compétences Fritic, l'optimisation des moyens de projection dans les établissements du S2 et de l'administration s'est intensifiée. L'appel d'offres public, débuté en fin d'année 2019, a été mené à terme en août. Un contrat-cadre de cinq ans a été finalisé. Quant aux produits choisis, Sony pour les écrans, Epson pour les beamers, ils permettront d'adapter l'infrastructure tout en améliorant les processus de support et maintenance.

Le Service a renouvelé le contrat-cadre portant sur la fabrication et livraison du papier. Cet appel d'offres public représente un montant annuel d'environ 220 000 francs. Il a été remporté par le fournisseur actuel. La qualité du papier de l'Etat reste donc inchangée : 100 % recyclé et labellisé Ange bleu, sans chlore ni azurant optique tout au long du processus de fabrication.

Le marché des enveloppes de l'Etat (sans celles de votations/élections) a été mis au concours en septembre, selon la procédure « sur invitation ». Il représente environ 4,5 millions d'enveloppes, soit un montant annuel de 225 000 francs. Les deux principaux fournisseurs suisses ont déposé une offre. L'évaluation et les tests se sont déroulés en automne. Un contrat-cadre a été conclu pour une durée de trois ans sans changement de fournisseur.

Le Service a également coopéré aux divers comités de pilotage « Développement durable et Climat ». La nouvelle stratégie du développement durable, basée sur le programme de l'Agenda 2030, a été adoptée par le CE en septembre. Concernant la partie climat, le Plan du même nom est en consultation jusqu'à la mi-janvier 2021.

Le projet de remplacement de l'outil de production SAP S4, pour lequel les premières options devraient être décidées en 2021, a nécessité de nombreuses réunions.

Le Service assume la responsabilité d'un apprenti technologue en impression.

4.3 Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités

Les volumes des impressions internes se sont tassés d'environ 20 % durant la période pour se stabiliser à 4 380 000 copies. Ce nombre se répartit sur 1200 commandes. Le chiffre d'affaires du secteur représente un montant facturé de 529 000 francs (661 000 francs en 2019). Cette baisse est principalement due aux nouvelles manières de gérer l'information, à l'augmentation de l'offre numérique au détriment des supports traditionnels, et à la période de semi-confinement caractérisée par le télétravail. Les traditionnelles brochures ont tout de même été confectionnées : rapports d'activités, projet de budget, budget, comptes, annuaire statistique, bulletins d'information du Conservatoire et de la Police cantonale. L'HFR ainsi que certains établissements cantonaux (ECAB, TPF, ECAS, OCMS, CPPEF)

ont également utilisé les services de l'imprimerie interne. Au printemps, le Service catholique de la catéchèse et du catéchuménat a confié au Service l'ensemble de ses supports didactiques. Cette collection, composée de plusieurs manuels, a été éditée à 5600 exemplaires. Concernant les travaux de prépresse, le secteur a composé diverses séries de bulletins destinés à des élections complémentaires (conseils communaux ou généraux). Le matériel de vote destiné à l'Assemblée constitutive du grand Fribourg a été réalisé ; cependant, l'élection a dû être annulée en raison de la situation sanitaire. Au cours de l'été, l'atelier a essentiellement travaillé à la réalisation des supports de cours destinés aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles techniques et commerciales et aux établissements du degré secondaire. La production de posters et visuels grands formats est restée stable. Concernant les travaux sous-traités, on recense principalement le plan directeur cantonal commandé en fin d'année. Cette réalisation a été confié à une imprimerie de la place. La commande correspond à un montant de 81 500 francs.

4.4 Travaux de reliure et de numérisation

Les EPT de l'atelier de reliure sont restés inchangés durant la période (1,8 EPT). Aucun apprenti ni stagiaire n'a été formé ou engagé en cours de l'année.

Ci-après, les principaux travaux réalisés au sein du secteur :

- > la restauration de treize registres, pour les Offices de l'état civil et les Registres fonciers de la Sarine et de la Gruyère ;
- > l'assemblage de quarante-quatre journaux pour les Archives de l'Etat ;
- > la confection d'une série de grands protocoles du Conseil d'Etat, y compris des coffrets de protection assortis ;
- > la reliure de cent cinquante-deux minutaires pour le compte d'études notariales cantonales ;
- > la confection de quatre cent dix reliures classiques pour les différents services de l'administration ainsi que deux cents emboîtages classiques et seize réparations de volumes pour les principales bibliothèques cantonales.

Les activités de numérisation pour le compte des divers registres fonciers ont été poursuivies. Le secteur a principalement travaillé pour le Registre foncier de la Gruyère. Au total, 36 743 prises de vues ont été réalisées, soit la gestion de 8887 fichiers. En complément, la collaboratrice a traité une série de trois cents plans d'aménagements pour les districts de la Singine et de la Broye ainsi que 2167 scannages de catégorie grands formats pour le compte du Service des ponts et chaussées.

Le deuxième scanner est installé auprès des Archives de l'Etat. Il est utilisé à 50 % par un collaborateur du SAMI et a permis de terminer le scannage des volumes du cadastre de l'assurance-incendie (1812-1971) et de débiter celui des volumes de l'état civil (3700 volumes, 1876-2003) et la numérisation des Bulletins officiels des lois du canton de Fribourg (1803-2001). Les travaux de numérisation effectués représentent plus de 95 000 images.

La caméra permettant de microfilmer a été mise à disposition des Archives de la ville de Fribourg. Cette collaboration a permis le microfilmage des derniers protocoles de son Conseil communal. Ne répondant plus aux besoins actuels, cet équipement et la station de développement seront prochainement évacués.

4.5 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le secteur a assumé la responsabilité des acquisitions, du stockage et de la distribution des fournitures auprès de l'ensemble des services de l'Etat. L'essentiel des achats a été réalisé auprès d'entreprises locales.

A la fin mai, après presque quarante années de bons et loyaux services, le logisticien du Service a quitté la vie professionnelle pour profiter d'une retraite amplement méritée. Son poste n'a pas été repourvu et le secteur s'est réorganisé afin, d'une part, de maintenir la qualité de ses prestations et, d'autre part, de s'adapter aux besoins futurs. Les différents secteurs du service sont certes complémentaires, mais n'évoluent pas au même rythme. L'impact de la numérisation a davantage influencé la production des imprimés que les tâches de logistique. De ce fait, un transfert de ressources de 0,5 EPT a été opéré entre l'imprimerie et la logistique afin d'équilibrer au mieux les forces de travail.

L'adaptation de l'assortiment d'articles s'est poursuivie. Une trentaine de nouveaux articles, répondant à des critères de durabilité élevés (matériaux 100 % recyclable, labellisés Ange bleu ou Energie Star), ont été intégrés dans le catalogue on-line. La gamme actuelle comprend environ six cent cinquante articles de stock.

Les logisticiens ont traité 2451 commandes par le biais du shop SAMI-Intranet. En comparaison avec l'année 2019, la progression est de plus 4 %. Cela équivaut à un montant de 1 032 395 francs (8,3 % de plus qu'en 2019).

L'approvisionnement des classeurs s'est poursuivi auprès d'un fournisseur suisse sur la base du contrat-cadre négocié avec l'OCMS. La consommation annuelle pour l'administration a représenté 10 151 pièces, soit une diminution de deux mille sept cents pièces. Les livraisons effectuées par le SAMI et l'OCMS ont nécessité de parcourir 12 937 kilomètres.

Le 1^{er} juillet, à la suite du premier semi-confinement, le SAMI reprenait les livraisons du matériel de protection individuelle acquis en avril par l'OCC. Ces articles ont été intégrés dans le shop des fournitures pour profiter du canal de distribution existant. La gestion du stock et les livraisons ont fortement sollicité le secteur logistique du SAMI. Plus d'un million cent soixante mille masques et treize mille litres de solution hydroalcoolique désinfectante ont été livrés à l'administration et aux écoles de juillet à fin décembre. [Davantage d'informations sont disponibles dans la partie coronavirus de ce rapport.]

L'inventaire annuel des produits a eu lieu en décembre. A cette date, la valeur du stock de fournitures était de 276 087 francs, soit 56 500 francs de plus qu'en 2019 (sans le stock du matériel de protection). Durant cette année, l'équipe logistique n'a accueilli aucun-e apprenti-e ; toutefois, cette possibilité persiste pour l'avenir.

4.6 Chiffres clés 2020

	2020	2019	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1 399 commandes	1 537	- 138
Nombre de factures fournisseurs	2 535 factures	2 414	+ 121
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	4 094 071 francs	4 823 327	- 729 256
Produits stockés, approvisionnés et distribués	632 articles	627	+ 5
<u>Production interne</u>			
	2020	2019	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	4 381 009 pages	5 466 451	- 1 085 442
Ouvrages reliés	410 exemplaires	446	- 36
Documents microfilmés ou numérisés	36 743 pièces	27 650	+ 9 093

5 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

5.1 Organisation et bases légales

A la fin 2020, les AEF sont dotées d'un effectif de 6,9 EPT. Dès le 16 mars, l'archiviste cantonal adjoint a été détaché à 100 % auprès de l'OCC, jusqu'à son départ des AEF le 30 novembre. Son successeur arrivera le 1^{er} février 2021. Les AEF ont pu bénéficier de la contribution de nombreuses forces d'appoint (apprenti-e-s, stagiaires, civilistes, jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi). Par ailleurs, depuis septembre 2017, un collaborateur du SAMI travaille à 50 % aux AEF et assure des travaux de numérisation. Enfin, les AEF accueillent un collaborateur scientifique à 100 %, engagé par le SJ, qui assure les travaux d'archivage pour le Pouvoir judiciaire, et une collaboratrice scientifique à 80 % engagée par la Police cantonale (POL), qui s'occupe des fonds d'archives de la Police qui sont très volumineux. Deux civilistes engagés par les AEF ont été mis à la disposition de la Chancellerie d'Etat afin de préparer un versement d'archives.

La mise en œuvre de la législation sur l'archivage s'est poursuivie, à un rythme toutefois moins soutenu que prévu, du fait du contexte sanitaire qui a perturbé les relations des AEF avec l'ensemble des services de l'administration. Ainsi, l'état des lieux général, planifié à la fin de l'année 2019, n'a pu être mené de manière systématique et devra être entièrement repris en 2021. La rédaction de directives d'archivage et d'un guide à l'attention des services s'est poursuivie.

5.2 Bâtiments

Le SBat a mis à disposition un nouveau dépôt provisoire, installé à la route des Arsenaux 19, à Fribourg, soit à proximité immédiate du siège des AEF. D'une capacité de 3000 mètres linéaires (ml), ce local a été rapidement utilisé pour les nouveaux versements d'archives et pour des fonds transférés du siège des AEF. A la fin 2020, 1800 ml sont d'ores et déjà occupés. Aux Arsenaux 17, une vaste opération de transfert de fonds s'est poursuivie, dont le but est de dégager des capacités pour de nouveaux arrivages et pour les fonds anciens et précieux, qui méritent d'être mieux conditionnés et répartis dans les dépôts. L'opération de déménagement devrait être achevée en 2021.

Le projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) demeure d'actualité. Il permettra aux AEF de quitter leurs nombreux dépôts annexes, d'améliorer la sécurité des fonds et d'accueillir les nombreux versements d'archives en attente.

5.3 Prestations et activités

5.3.1 Informatique et nouvelles technologies

La base de données professionnelle *scopeArchiv* a fait l'objet d'une migration au printemps (version 5.3), dans le but de la rendre compatible avec le module *scopeXplore*, qui sera installé en 2021. Il s'agit de rendre possible à distance la consultation des fonds d'archives d'ores et déjà numérisés par les AEF (transition digitale).

Les AEF ont poursuivi d'importants travaux de numérisation, grâce à l'aide du SAMI. Le scannage des volumes du cadastre de l'assurance-incendie (1812-1971) a été terminé et est suivi par celui des volumes de l'état civil (3700 volumes, 1876-2003). La numérisation des *Bulletins officiels des lois du Canton de Fribourg* (1803-2001) s'est également poursuivie, de même que celle des volumes du cadastre cantonal. Les travaux de numérisation représentent plus de 95 000 images. Les postes de consultation à disposition en salle de lecture renferment, en fin d'année, 247 100 documents numériques. Par ailleurs, une nouvelle solution de stockage sécurisé des images numériques a été inaugurée, en partenariat avec le SITel et un prestataire externe.

Dans le domaine de l'archivage numérique à long terme, en collaboration avec le SITel, les efforts se sont concentrés sur des versements-tests via la plateforme mise à disposition par les Archives fédérales suisses (AFS) et sur un sous-projet de plateforme entre l'administration cantonale et les AEF (projet Novarc, outil OnBase). La collaboration entre les AEF et le SITel s'est intensifiée tout au long de l'année, avec deux chefs de projet compétents et rigoureux. Le projet Novarc sera finalisé en 2021.

Dans le domaine informatique a également été initiée une démarche inscrite dans la stratégie de cyberadministration (commandes d'armoiries familiales, demandes de renseignements en ligne).

5.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

31 (44 en 2019) entités de l'administration ont fait l'objet de 85 (103 en 2019) visites ou séances de travail. L'état des lieux général des besoins en matière d'archivage, lancé à la fin 2019, a été pratiquement stoppé en raison des restrictions sanitaires et des mesures de sécurité adoptées par les autorités fédérales dès le mois de mars. Les relations bilatérales avec les services se sont néanmoins poursuivies. 44 autres collectivités publiques ou particuliers (39 en 2019) ont fait appel aux conseils et avis des AEF, pour un total de 52 séances et visites (48 en 2019).

Les AEF ont transmis 325 dossiers (391 en 2019), principalement aux instances du Pouvoir judiciaire (138), au SeCA (71) et au SpoMi (116).

5.3.3 Croissance des fonds d'archives et bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 274,5 ml, 204 provenant de la sphère étatique et 70,5 d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. L'ensemble des fonds s'établit à 16 846 ml à la fin de l'année. La bibliothèque des AEF s'est enrichie de 330 nouveaux titres (332 en 2019). Son catalogue est désormais consultable sur la plateforme SLSP des bibliothèques universitaires et scientifiques de Suisse.

Croissance des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires :

Provenance	2020	2019	2018
Etat de Fribourg	204	116,1	63
Autres collectivités et personnes privées	70,5	33,9	91
Total	274,5	149	154

5.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

24 (19 en 2019) fonds et versements ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données informatiques. D'importants fonds sont en cours de traitement, tels ceux de la DIAF, du SBat, de la Police cantonale, des instances du Pouvoir judiciaire, de l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse, ainsi que les fonds anciens du couvent des Augustins, de l'abbaye d'Hauterive, du bailliage de Gruyères, de la famille de Praroman et de l'historien Pierre de Zurich.

5.3.5 Conservation et restauration

Ont été confiés à des restaurateurs professionnels 23 parchemins et papiers du fonds des Augustins, 3 documents du fonds de la famille Praroman et 11 plans du fonds des ponts et chaussées (1856-1880).

5.3.6 Service au public

6005 (7216 en 2019) documents et dossiers ont été consultés par 366 (396 en 2019) lecteurs et lectrices représentant 1695 (1778 en 2019) passages journaliers. Cette baisse s'explique en partie par la fermeture des salles de lecture des AEF du 16 mars au 8 juin 2020 pour cause de pandémie, et par la limitation du nombre de places de consultation, après le 8 juin 2020. Les AEF ont délivré 108 (119 en 2019) croquis d'armoiries familiales à des particuliers. Par ailleurs, les AEF ont traité 106 commandes et fournis 3898 reproductions numériques de documents, palliant ainsi les difficultés vécues par les chercheur-e-s dans le contexte de la pandémie. Ce type de prestation est amené à se développer à l'avenir.

Les AEF ont accueilli 14 groupes (25 en 2019) pour des visites guidées, soit 217 (575 en 2019) personnes. Cette baisse s'explique par l'annulation tout au long de l'année de visites organisées pour les cycles d'orientation et les collègues.

5.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont prêté des documents au Musée d'art et d'histoire de Fribourg pour l'exposition « Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300 » (8 novembre 2019 – 23 février 2020), dont le « Schwabenspiegel » de 1410, et à la Fondation Bodmer, à Cologny (GE), le Traité de paix perpétuelle entre le roi de France et les Suisses de 1516 pour l'exposition « Guerre et paix » (5 octobre 2019 – 1^{er} mars 2020). Les 12 et 13 septembre 2020, en collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), les AEF ont organisé, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, une exposition de quelques antiphonaires de Saint-Nicolas, dans le chœur de la cathédrale de Fribourg.

Le projet d'histoire des AEF est en voie d'achèvement. L'ouvrage devrait sortir en fin d'année 2021. L'ensemble de l'équipe des AEF a collaboré à ce projet collectif.

Le projet d'édition de procès en sorcellerie fribourgeois (XV^e–XVIII^e siècles) se poursuit, en collaboration avec la Fondation des sources du droit suisse (SDS). Les transcriptions d'actes de procédure contenus dans les Thurnrodels 14 et 15 ont été publiées en ligne sur le portail internet des SDS. 166 affaires sont actuellement accessibles en ligne. Ce projet a donné lieu à plusieurs présentations dans la presse et dans les médias audiovisuels.

Deux collaborateurs des AEF ont donné des cours aux Universités de Fribourg, Berne et Lausanne. Les AEF collaborent étroitement avec les autres services patrimoniaux de l'Etat, notamment au sein du Groupe Patrimoine, qui s'est réuni à une seule reprise, cela en raison du contexte sanitaire. Les collaborateurs et collaboratrices des AEF collaborent également avec les musées et bibliothèques du canton, les sociétés savantes et culturelles.

6 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

Président de la Commission : Laurent Schneuwly
Préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel
Préposée cantonale à la protection des données : Florence Henguely

6.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de juin. Il peut être commandé auprès de l'ATPrD, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg (secretariatatprd@fr.ch). Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/transparence-et-protection-des-donnees/rapports-dactivite>.

7 Médiation cantonale administrative (Med)

Médiatrice cantonale : Annette Zunzer Raemy

7.1 Activité

La médiation administrative cantonale a deux missions : la prévention et le règlement à l'amiable des conflits. Les activités de la médiatrice cantonale visent à aider les administré-e-s dans leurs rapports avec les autorités et à servir d'intermédiaire lors de différends, à favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administré-e-s, à encourager les autorités à favoriser de bonnes relations avec les administré-e-s, à contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités et à éviter aux autorités des reproches infondés. Elles découlent de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMed).

En septembre, le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet de loi modifiant l'organisation de la médiation administrative, dont le but est notamment de rattacher administrativement la médiatrice cantonale à l'ATPrD. Les travaux législatifs devraient se terminer en 2021.

Le rapport d'activité de la médiation administrative sera édité dans le courant du mois de mai et sera consultable sur le site Internet : <https://www.fr.ch/med>.

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat		55,90	53,58	2,32
Administration centrale		55,90	53,58	2,32
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	22,94	21,52	1,42
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	10,52	11,02	-0,50
3115/OLEG	Service de législation	5,82	5,08	0,74
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,94	6,54	0,40
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,68	2,42	0,26